



COMITE DEPARTEMENTALE DE VOILE DU LOIRET

Avis de Course
13 et 14 novembre 2021

REGATE REGIONALE Championnat « FINALE MANCHE EST » ILCA GRADE : 5A

Nom de la compétition : **Régate Régionale ILCA « Manche Est » n° 7**

Date : **13 & 14 novembre 2021**

Lieu : **Cercle de la Voile du Centre**. Plan d'eau de l'Etang du puits 45 (Cerdon du Loiret). Accès par la D948 et D976 ou par la D165 et D776

Organisation : **CDV 45. Comité Départementale de Voile du Loiret, sous l'égide de la Fédération Française de Voile**. En collaboration avec les clubs du CVC, ASPTT. Orléans Voile et USM. Montargis Voile

Grade: **5A**

[Site du Cercle de la Voile du Centre...](#)

En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, l'Autorité Organisatrice est susceptible de modifier les conditions : de l'avis de course, d'inscription et/ou d'admissibilité, sans préavis *Cela ne pourra pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).*

Dans le contexte inédit « COVID 19 », l'Autorité Organisatrice pourra annuler la compétition.

Le pass sanitaire sera demandé lors de la confirmation de l'inscription pour les coureurs et accompagnateurs.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
- 1.4 - Les règlements fédéraux
 - Le règlement de la navigation de plaisance du plan d'eau de l'étang du puits
 - Les règles de l'association de classe AFL :
 - Règlement du classement des coureurs CNC.
 - Règlement du championnat manche EST.
- 1.5 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.6 - Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par appels à la voix.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale. Les suppléments aux instructions de course type seront affichés au plus tard 60 minutes avant le 1° signal d'avertissement (Tableau d'affichage au club house)

3 COMMUNICATION

- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.



4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe : **ILCA 7, ILCA 6, ILCA 4**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :

- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.

b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).

c) Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

d) Être à jour de sa cotisation AFL à la date du début de l'épreuve, ou s'il est étranger non membre de l'AFL, être membre d'une association nationale affiliée à l'ILCA

4.2.2 Pour le bateau :

- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- du certificat de jauge ou de conformité

4.4 Les bateaux admissibles doivent se préinscrire obligatoirement :

Au plus tard pour le jeudi 4 novembre 2021 ([inscription](#))

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : Les droits requis sont les suivant :

Par bateau : **37€ jusqu'au 4 novembre 2021**
55€ après le 4 novembre 2021

Ce montant inclus le repas coureur du samedi soir, et pour les accompagnateurs le repas du samedi soir sera facturé 20€.

6 PUBLICITE

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription : au club house le Samedi 13 novembre de **10h00 à 12h30**

8.3/8.4/8.5/8.6 Jours de course. Nombre de courses. Dernier signal d'avertissement

Samedi 13 novembre 2021

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **14h30**
- Courses à suivre. (Limitée à 5)
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **17h30**

Dimanche 14 novembre 2021

- Le 1er signal d'avertissement est fixé à **10H00**
- Courses à suivre. (Limitée à 5)
- Aucun signal d'avertissement ne sera donné après **15H30**

Le nombre de courses de l'épreuve est limité à **10**.



9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

12 LES PARCOURS

- Le parcours sera de type construit (Banane ou triangle)

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

- La RCV 44.1 sera modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour si un arbitrage semi direct est mis en place. Les modalités d'application seront précisées dans les suppléments aux instructions de course.

- Si un arbitrage semi direct n'est pas mis en place, le RCV 44.1 n'est pas modifiée

14 CLASSEMENT

14.2 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.3 Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Des prix seront distribués comme suit : Un lot à chaque concurrent

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Programme et hébergements : *En document joint*

Pour plus d'informations, contacter

Christian BOURGOIN Tél.06 02 63 20 04 Amac.voile@Orange.fr

JB HERAUDET Tél.06 80 07 74 73 jbh@heraudet.yxz



22 REGLES SANITAIRES « COVID-19 »

- Les concurrents et accompagnateurs devront respecter les règles sanitaires « COVID-19 » du club CVC

- Les accompagnateurs ont obligation de se faire inscrire sur le registre traçabilité « Covid » du club
C'est différentes dispositions pourront évoluer en fonctions des règles sanitaires gouvernementales à la date de l'épreuve

L'Article – « **Admissibilité et inscription** » est complété par le texte ci-dessous :
Accès au site de la compétition et participation :

1 - Un « **pass sanitaire** » valide devra être présenté à l'arrivée sur le site de la compétition par les catégories de personnes ci-dessous, âgées de 12 ans et plus :

1.1 **Les concurrents**

1.2 **Les accompagnateurs** (au sens de la définition de l'Accompagnateur dans les RCV 2021-2024)

1.3 **Toute personne qui souhaite entrer sur le site durant la compétition ou dont la présence est nécessaire sur le site durant la compétition (organiseurs, arbitres, représentants des classes..).**

Ce **Pass sanitaire** se présente sous les formes suivantes :

L'attestation d'un schéma vaccinal complet (plus 7 jours après la dernière injection) – Certificat COVID EUROPE ou équivalent.

Ou

Le résultat d'un test antigénique de moins ou d'un autotest supervisé par un professionnel de santé de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR de moins de 72 heures, négatif,

Ou

Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

2 - Seules les personnes ayant satisfait à l'obligation de présentation d'un **Pass Sanitaire** et les personnes de moins de 12 ans seront autorisées à accéder aux infrastructures du club

Pour plus d'information sur le « pass sanitaire » consulter :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>

POINT DE SITUATION – 3/09/2021 (Recommandations FFV)

Texte complet à lire avec ce lien :

[Recommandations fédérales pour la reprise des compétitions](#) mise à jour du 3/9/21



ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024
translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(* FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(* FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(* FFVoile Prescription to **RRS 70.5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*)

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(* FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(* FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(* FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(* FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>



PROGRAMME DE L'EPREUVE

Journée régates

Samedi 13 novembre :

A partir de 9h00 accueil

A partir de 10h00 confirmation des inscriptions

14h30 1^{er} signal d'avertissement

Dimanche 14 novembre :

10h00 Signal d'avertissement

17h00 (au plus tard) Proclamation des résultats et remise des prix

Possibilité pour les coureurs et accompagnateurs de prendre un Pannier repas le dimanche midi 15€

[Site du Cercle de la Voile du Centre...](#)

HEBERGEMENT

Camping

Attention le « Camping de l'Etang du Puits » est fermé pour cause 19h00 Pot d'accueil, au club house 20h00 Repas des coureurs (Organisation CDV45) Club house ou centre de vacances OUL de mise en conformité

Possibilité de stationner sur l'enclave territoriale du club (places limitées pour une douzaine d'installations, tente, caravane ou camping car) Pas de raccordement électrique, eau ou évacuation eaux usées possible. Point d'eau, sanitaire et une douche à proximité.

Centre de vacances de l'OUL (à 100m du club)

Chambre collective de 4 personnes (draps non fournis, prévoir sac de couchage) **Place limitée, vous devez vous pré inscrire sur le tableau DOODLE sur le site du C V C (vérifier les places restantes disponibles)**

Infos Tél. JB Heraudet au 06 80 07 74 73

Hôtel

A 6km Argent sur Sauldre 18410

Le relais du cor d'argent 02 48 73 63 49

A 16km Aubigny sur Nère 18700

La Chaumière 02 48 58 04 01

La Fontaine 02 48 58 02 59

A 14km Brinon sur Sauldre 18410

La Solognote 02 48 58 50 29

Auberge du 7 02 48 58 56 65

A 21km Sully sur Loire 45600

5 hôtels

A 28km Gien 45500

11 hôtels

- ◆ Comité du tourisme du Cher : www.berrylecher.com
- ◆ Comité du tourisme du Loiret : www.tourismloiret.com